REYL
innovative banking

MARKET INSIGHT

OCTOBRE 2020

GUIDO BOLLIGER
CHIEF INVESTMENT OFFICER
ASTERIA

DRIES CORNILLY
INVESTMENT ANALYST
ASTERIA

« Les sociétés dont le profil ESG est en voie d'amélioration tendent à générer des rendements supérieurs comparé à celles dont les critères ESG se détériorent. »

ILLUSTRATION 1
RENDEMENT ANNUALISÉ DES PORTEFEUILLES EXPOSÉS À UN RISQUE DE CONTROVERSE ÉLEVÉ VS FAIBLE

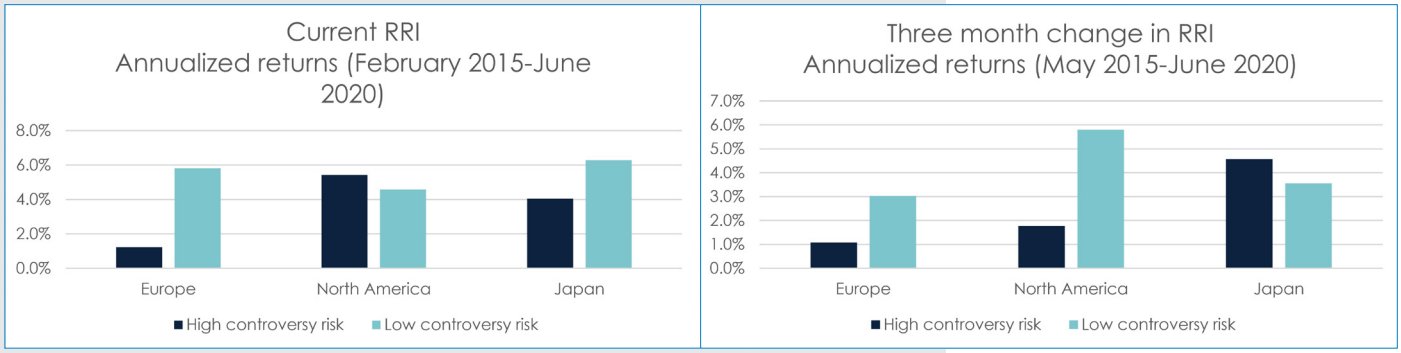

TABLEAU 1

			Betas			
Region	Indicator	Annualised alpha	Market	Size factor	Value factor	Momentum factor
Europe	ΔRRI 1 month	**2.4%**	0.03	0.11	0.00	0.01
North America	ΔRRI 3 month	**4.8%**	**-0.11**	-0.06	**-0.11**	-0.11
Japan	ΔRRI 1 month	**-3.6%**	0.02	0.00	-0.10	-0.10

REYL
innovative banking

EST-IL PLUS JUDICIEUX DE SE RANGER DU CÔTÉ DES ANGES AUX DÉPENS DES PÉCHEURS ?

EN BREF

L'engouement généralisé des investisseurs pour l'investissement durable est sans nul doute salutaire pour la société. Mais est-ce aussi profitable aux investisseurs ? D'après nos recherches, le niveau d'exposition des sociétés au risque de controverse ESG n'a pas de réelle incidence sur le rendement. Néanmoins, les sociétés dont le profil ESG est en voie d'amélioration tendent à générer des rendements supérieurs comparé à celles dont les critères ESG se détériorent. La manière dont l'exposition d'une société aux risques ESG évolue est donc un facteur déterminant pour sa performance future.

NE CROYEZ QUE CE QUE VOUS VOYEZ

Les controverses reflètent le risque de réputation auquel une société est exposée du point de vue ESG (p. ex. procès, incidents mortels, etc.) et peuvent être perçues comme le signe d'une incapacité à bien intégrer les questions ESG à la stratégie d'entreprise. Si les investisseurs considèrent que cette incapacité peut détériorer les perspectives d'une société, celles faisant l'objet d'importantes controverses, les « pécheresses », ont des chances de sous-performer les « anges » qui, au contraire, sont peu ou prou épargnées. Tenir compte des controverses plutôt que des scores ESG présente un avantage : les controverses publiques ne reposent pas uniquement sur des informations publiées par les sociétés, ce qui minimise l'impact de l'écoblanchiment.

L'indice RepRisk (RRI) évalue dans quelle mesure les risques ESG et les risques liés à une conduite inappropriée menacent la réputation d'une société. Pour pouvoir quantifier l'impact des problématiques ESG sur le risque de réputation d'une société, cet indice utilise un algorithme de traitement de la langue naturelle filtrant plus de 90 000 sources d'information externes (médias papier, médias sociaux, etc.) dans 20 langues différentes.

Nous utilisons trois indicateurs distincts pour quantifier le risque de réputation : L'indice RepRisk (RRI), sa variante sur 1 mois et sa variante sur 3 mois.

ÉVALUER L'IMPACT DES RISQUES ESG

À chaque début de mois, nous trions les titres en fonction de l'indicateur du risque de controverse correspondant. Pour chaque indicateur, nous suivons la performance d'un portefeuille composé de sociétés figurant dans le premier décile du risque ESG, dans le dernier décile et la différence entre le premier et le dernier déciles au cours du mois suivant. Nous rééquilibrons le portefeuille chaque mois en fonction de la valeur de l'indicateur du risque de controverse et rapportons la performance absolue des portefeuilles dans chaque région, ainsi que leur performance corrigée du risque.

L'ÉVOLUTION DES RISQUES ESG A UNE INCIDENCE SUR LA PERFORMANCE FUTURE

Dans cette étude, nous avons utilisé les données RepRisk de la période comprise entre février 2015 et juin 2020. La partie gauche de l'illustration 1 indique que les sociétés les moins exposées au risque de controverse ont surperformé celles qui étaient exposées à un risque de controverse plus élevé en Europe et au Japon. Toutefois, cette surperformance n'est pas très significative du point de vue des statistiques.

La partie droite indique que les sociétés les moins exposées au risque de controverse ont surperformé celles qui étaient exposées à un risque de controverse plus élevé en Europe et aux États-Unis. Le différentiel de rendement annualisé est statistiquement révélateur en Amérique du Nord.

Le tableau 1 indique le rendement corrigé du risque d'un portefeuille qui investit dans des sociétés exposées à un risque de controverse faible (dernier décile) tout en se positionnant à la vente sur les sociétés présentant un risque de controverse élevé (premier décile). Pour chaque région, nous présentons l'indicateur qui reflète la performance corrigée du risque la plus significative du point de vue statistique. Les chiffres en gras sont statistiquement différents de zéro.

En Europe et en Amérique du Nord, l'alpha des portefeuilles qui investissent dans des valeurs avec un risque de controverse en forte baisse et se positionnent à la vente sur les valeurs avec un risque de controverse en forte hausse est positif et statistiquement différent de zéro. À l'inverse, les sociétés japonaises dont l'exposition au risque de controverse augmente surperforment celles dont l'exposition diminue. En Amérique du Nord, les sociétés présentant un risque de controverse élevé affichent un bêta de marché et une exposition aux valeurs de rendement supérieurs comparé aux sociétés avec un risque faible. Des résultats supplémentaires sont présentés dans notre publication technique disponible sur le site Internet d'Asteria.

D'après nos résultats, se positionner à la vente sur les « pécheresses » et à l'achat sur les « anges » n'altère pas la performance, mais ne génère pas non plus un alpha statistiquement significatif. Néanmoins, les sociétés dont l'exposition au risque de controverse diminue ont tendance à surperformer celles dont l'exposition à ce risque augmente. Les investisseurs ont donc tout intérêt à privilégier les « pécheresses » en voie de rédemption et à fuir les « anges » soumis à la tentation.

REYL
innovative banking

INFORMATION IMPORTANTE - Ce contenu n'est fourni par REYL & Cie Holding SA ou / et l'une de ses entités (ci-après "REYL") qu'à titre indicatif, n'est destiné qu'à une utilisation interne et ne saurait en aucun cas constituer une offre, un conseil ou une recommandation d'acheter ou de vendre une valeur mobilière ou d'effectuer une quelconque transaction, ni par ailleurs un conseil d'une autre nature, particulièrement à l'attention d'un destinataire n'étant pas un investisseur qualifié, accrédité, éligible ou / et professionnel. Il est destiné à une utilisation exclusive par son destinataire et ne saurait, pour une quelconque autre raison, être transféré, imprimé, téléchargé, utilisé ou reproduit. REYL accorde la plus grande attention à la préparation et à l'actualisation des informations de ce contenu, obtenues de sources considérées comme fiables, mais sans en garantir toutefois la pertinence, l'exactitude, l'exhaustivité. C'est pourquoi REYL, ainsi que ses administrateurs, directeurs, employés, agents et actionnaires, n'assument aucune responsabilité pour les pertes et dommages de quelque nature que ce soit résultant de l'utilisation des informations de ce contenu. Ce contenu est prévu exclusivement pour un destinataire comprenant et assumant tous les risques implicites et explicites en découlant. Toutes les décisions prises par le destinataire en matière d'investissement relèvent de sa seule responsabilité et s'appuient exclusivement sur sa propre évaluation indépendante (et de celle de ses conseillers professionnels) de sa situation financière, de ses objectifs de placement, des risques spécifiques, des critères d'éligibilité, des conséquences juridiques, fiscales, comptables, ainsi que sur sa propre interprétation des informations. REYL n'assume aucune responsabilité quant à l'adéquation ou l'inadéquation des informations, opinions, valeurs mobilières, produits mentionnés dans ce contenu. Les performances passées d'une valeur mobilière ne garantissent pas les performances futures. Le contenu a été préparé par un département de REYL qui n'est pas une unité organisationnelle responsable de l'analyse financière. REYL est soumise à des exigences réglementaires et prudentielles distinctes et certaines valeurs mobilières et produits d'investissement ne peuvent pas être offerts dans toutes les juridictions ou à tous types de destinataires. Le destinataire doit donc se conformer aux réglementations locales. Il n'y a aucune intention de la part de REYL d'offrir des valeurs mobilières ou des produits d'investissement dans les pays ou juridictions où une telle offre serait illégale en vertu du droit interne applicable.

reyl.com